

Publié le 3 août 2023

# Hébergement des seniors : quelles solutions face au vieillissement de la population ?

Face à la forte hausse attendue du nombre de personnes âgées de plus de 75 ans, le Haut-Commissariat au Plan publie ses projections à l'horizon 2030-2050 sur les différents habitats adaptés. Rester chez soi, se trouver un "nouveau chez soi" ou vivre en Éhpad, les seniors de demain devront choisir.

**4,8 millions de personnes auront plus de 85 ans en 2050** (2 millions aujourd'hui) **et 6 millions auront entre 75 et 84 ans en 2030**, soit une augmentation de 47% entre 2020 et 2030. Le vieillissement annoncé de la population française est une véritable "révolution démographique".

Dans une note du 8 février 2023, élaborée avec le *think tank* Matières Grises, le Haut-Commissariat au Plan publie des projections pour une offre d'habitats adaptés en 2030-2050.

## Autonomie ou dépendance : des hébergements différents

Le rapport distingue **deux catégories de seniors** qui supposent des habitats différents :

- les "**75-84 ans**" connaissent les premières fragilités physiques, psychiques ou sociales et restent autonomes, un logement classique est adapté ;
- les "**85 ans et plus**" perdent plus souvent leur autonomie, ce qui rend nécessaire l'hébergement en habitat alternatif ou en [établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes \(Éhpad\)](#).

Pour les personnes valides mais fragiles, un [logement adapté](#) est suffisant avec certains dispositifs permettant de faciliter les déplacements.

Toutefois, quand la dépendance s'installe, les rapporteurs proposent :

- le développement d'un habitat alternatif et le "*déploiement massif de l'offre d'aide à domicile*" pour les **seniors modérément dépendants** (résidences services seniors par exemple) dont certains sont actuellement placés en Éhpad alors qu'ils n'en ont pas besoin ;
- la création de places en Éhpad dès 2030 pour les **seniors "sévérement dépendants"** mais un Éhpad "*réinventé*", plus ouvert sur l'extérieur.

## Seniors : les personnes en établissement plus isolées que celles à domicile

Une étude publiée le 3 février 2023 met en lumière les disparités de situation entre les personnes âgées de 60 ans ou plus, selon qu'elles vivent en établissement ou à domicile. L'isolement social et les fragilités physiques ou mentales sont plus importants pour les personnes hébergées en établissement.

L'[étude sur les lieux de vie des 60 ans et plus](#) s'appuie sur les données des enquêtes Capacités, aides et ressources des seniors (Care), recueillies, en 2015 et 2016, par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).

Il en ressort que :

- **près d'un senior âgé de plus de 75 ans sur dix vit en établissement d'hébergement**
- **les résidents d'établissement ont 86 ans en moyenne, les trois quarts étant des femmes.**

L'hébergement et les conditions d'accompagnement des personnes âgées constituent un problème de société. **En 2030, 21 millions de seniors de 60 ans ou plus vivront en France**, soit 3 millions de plus qu'en 2019 selon une [étude sur la perte d'autonomie publiée en 2020 par la Drees](#).

## En établissement, les personnes âgées sont plus isolées et plus fragiles

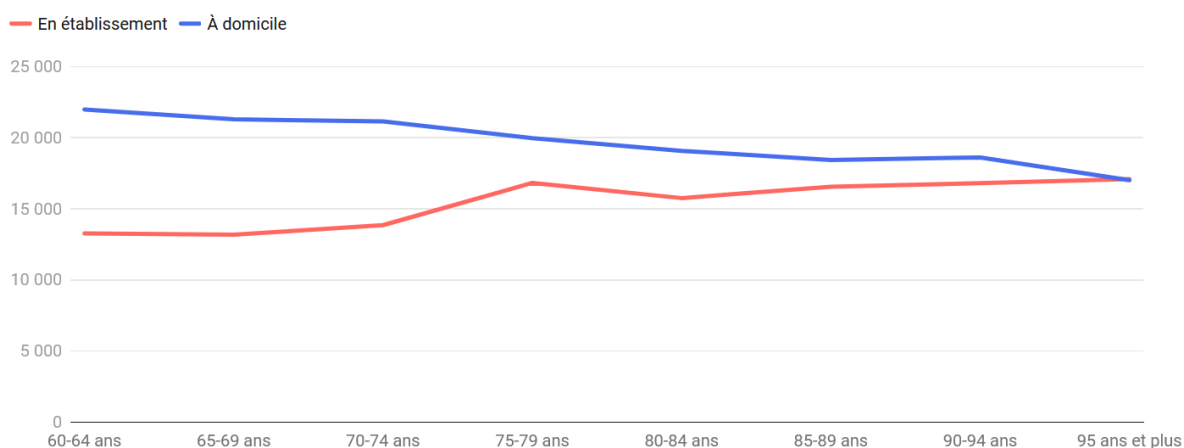
La Drees constate qu'**un senior sur quatre en établissement n'a aucun enfant en vie**, contre un sur dix à domicile. Un sur trois n'a aucun petit enfant, contre un sur cinq à domicile. Cet isolement familial concerne particulièrement les seniors les moins âgés (moins de 80 ans).

Les **seniors en établissement** les plus jeunes sont aussi **les plus défavorisés**. Parmi les hommes de moins de 80 ans vivant en établissement, 11% n'avaient pas de profession avant l'âge de la retraite, contre 0,2% pour ceux à domicile. La Drees estime qu'il s'agit de personnes ayant eu un handicap avant leur entrée en établissement ou des difficultés d'insertion les ayant maintenus dans l'inactivité.

Il existe aussi des **disparités concernant le niveau de vie**. Ainsi, les personnes en établissement ont les niveaux de vie les plus faibles, puis ceux-ci se stabilisent à partir de 75 ans, âge à partir duquel l'écart se réduit avec les personnes vivant à domicile.

Une proportion importante des personnes vivant en établissement est placée sous protection juridique, comme la tutelle ou la curatelle.

## Niveau de vie annuel médian selon l'âge et le lieu de vie



**Lecture** > Le niveau de vie annuel médian des personnes de 60 à 64 ans vivant en établissement est de 13 270 euros en établissement, contre 21 980 euros à domicile.

**Champ** > France métropolitaine, personnes de 60 ans et plus vivant en logement ordinaire ou en institution dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Graphique: Vie-publique.fr / DILA Source: [Insee-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2016](#) ; [DREES, enquête Care-Institutions 2016, traitement Insee](#). [Récupérer les données](#) Créé avec [Datawrapper](#)

## Des inégalités entre les territoires

"*On ne vieillit pas de la même façon sur tous les territoires*", souligne le rapport. Dans le **Nord** ou la **Picardie** par exemple, la part de personnes âgées est faible et augmente faiblement. En revanche, dans les grandes **zones périurbaines** ou les **métropoles** ayant une natalité dynamique et des populations jeunes, si la part de personnes âgées est également faible, leur nombre progresse fortement.

Au contraire, dans les **zones rurales**, les personnes âgées sont nombreuses mais leur nombre augmente faiblement. Enfin, sur les **littoraux atlantique et méditerranéen**, le nombre de personnes âgées augmente fortement et leur part dans la population aussi. La note présente aussi les facteurs qui jouent un rôle dans le choix du lieu de vie des seniors, notamment :

- les **structures familiales prédominantes** : en Corse, la cohabitation entre générations au sein des foyers est importante, d'où des solutions de proximité ou intergénérationnelles ;
- la **densité de population** : dans les départements peu urbanisés comme la Creuse ou le Cantal, les Éhpad sont plus nombreux que sur le reste du territoire et les habitats alternatifs peu présents ;
- le **niveau de vie** : les résidences autonomie et les résidences services seniors "*classiques*" ou sociales sont plus nombreuses dans les départements à revenus supérieurs à la moyenne nationale (tels que les Hauts-de-Seine ou les Alpes-Maritimes).

C'est pourquoi, les auteurs de la note jugent nécessaire d'**évaluer les besoins des seniors à l'échelle communale** et de **planifier les offres d'hébergements au niveau départemental**, en particulier dans le cadre d'un schéma départemental de la transition démographique.

## **Comment faciliter le maintien à domicile ?**

La Drees évoque aussi la **problématique des conditions de mise en œuvre d'une politique publique de maintien à domicile des personnes âgées**, compte tenu, entre autres, du relatif isolement social ou de la prévalence des troubles cognitifs et moteurs caractéristiques des personnes âgées hébergées en établissement. Le "*virage domiciliaire*" que le Gouvernement veut mettre en place afin de permettre aux personnes âgées de vivre chez elles, implique la **viabilité économique du secteur de l'aide à domicile**. Cela nécessite également une prise en charge médicale et paramédicale à domicile, actuellement effectuée par les personnels des [Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes](#).

Or, les **difficultés motrices importantes** sont **caractéristiques des personnes en établissement** : dès 60 ans, une majorité des résidents a beaucoup de difficultés à se pencher ou s'agenouiller ou à monter un escalier. Il existe aussi une forte prévalence des **limitations cognitives en établissement**. En établissement, les difficultés pour comprendre et se faire comprendre, pour résoudre les problèmes de la vie quotidienne, ainsi que les difficultés à nouer des relations sont fréquentes à tous les âges.